
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0402 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Attachés d'Education Spécialisée, session 2019.

Ce sont :

ATTACHÉS D'EDUCATION SPÉCIALISÉE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	APOUHOUE ALIRA	215139	16/11/85
2	BADO DAOUDA	205443	14/02/73
3	KABORE ISSA LEOPOLD NABASONGO	225794	20/09/79
4	KOARA OUSMANE	116771	12/03/85
5	NACOULEMA WENDYAM POLYCARPE	225800	25/02/83
6	NYAMPA SIDOINE	116786	15/11/80
7	OUEDRAOGO DAOUDA	239574	18/03/88
8	OUEDRAOGO NATHALIE	218547	10/05/87
9	SAVADOGO/SAWADOGO RAKIETA	218530	31/12/81
10	SEBEGO WENDINGOUDE	247075	31/12/85
11	SORE SAYDOU	218538	31/12/87
12	TAGO LEDI	225727	30/07/73
13	TAKPAYA/ZAMTAKO ALIMATA	247082	31/12/85
14	ZONGO SOUKA SAÏDOU	218535	31/12/78
15	ZOUGMORE PARATSIDA LUCIEN	208432	04/11/80

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

ATTACHÉS D'EDUCATION SPÉCIALISÉE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

